

L'affaiblissement des écus d'or de Philippe VI et Jean II (1348-1355): perspectives ouvertes par les analyses

Introduction

Les écus d'or à la chaise ont été frappés, avec des périodes d'interruption, par Philippe VI et par Jean II en 1337-1338, en 1343-1346 et de 1348 à 1351. Ces monnaies ont connu un succès important et durable. En effet, elles ont été maintes fois imitées jusqu'au milieu du XV^e siècle². Et pourtant, de 1348 à 1351 se succèdent 7 émissions affaiblies, conduisant le titre de 23 à 18 carats (k)³. L'écu est la première monnaie française à succès international mais c'est aussi la première à connaître un processus d'affaiblissement, dont le début suit de quelques années l'ouverture des hostilités de la Guerre de Cent Ans. Ces affaiblissements ont été autant que possible cachés au public. Il était alors légitime de se poser la question de leur nature frauduleuse et de mesurer réellement leur ampleur. C'est pourquoi une campagne d'analyse élémentaire a été menée d'une part sur 25 écus de Philippe VI et de Jean II conservés au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France et au musée des Beaux-arts de Lyon et d'autre part sur 11 autres monnaies d'or fin frappées par ces deux rois et conservées au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France ou au musée Dobrée de Nantes⁴.

Les ordonnances royales

Les ordonnances royales montrent que l'affaiblissement de l'écu a été autant que possible caché au public⁵. Ainsi, pour la 4^e émission de Philippe VI, le 27 août 1348, il est dit: «que les gardes fassent venir le tailleur et l'essayeur et les facent jurer avec le maistre ces choses tenir secrettes»⁶ ou encore, le 11 mars 1349, l'ordre est expressément donné de faire «jurer avant toutes euvres le maistre et ses facteurs et le tailleur sur les saints Evangiles de Dieu que cette chose tiennent secrette». La chose en question est la manœuvre suivante qui consiste à augmenter le prix de l'or, frapper une nouvelle émission d'écus (la 6^e) en conservant le titre de 22 k (celui de

la 5^e émission) pendant 6 à 7 jours de façon à endormir la vigilance des changeurs, avant de finalement baisser le titre à 21 k.

En juin 1351, pour le passage de la 1^{ère} à la 2^e puis à la 3^e émission de Jean II, liberté est laissée aux responsables locaux dans le choix du moment opportun pour opérer la seconde étape, discrète, de l'affaiblissement. Les responsables des ateliers monétaires sont ainsi autorisés à affaiblir le titre des monnaies d'un demi-carat supplémentaire.

Il peut donc y avoir des pièces de titre différent portant les mêmes marques d'émission: 5^e et 6^e émissions de Philippe VI, 3^e et 4^e de Jean II. Dans ce dernier cas⁷, le secret vise clairement à abuser les utilisateurs: «afin que les marchands ne puissent appercevoir l'abaissement... mais gardez si cher comme vous avez vos honneurs qu'ilz ne sachent la loy par vous en quelque maniere que ce soit».

L'absence de comptes de fabrication après 1346 ne permet pas de juger dans le détail du succès véritable

1. CNRS, IRAMAT, Centre Ernest-Babelon, 45071 Orléans cedex 2.
2. C'est le cas des klinkaert frappés jusque dans les années 1430 aux Pays-Bas, cf. Cockshaw P.: L'écu à la chaise : succès et imitations, *RBN*, 1999, p. 269-284.
3. Nous emploierons l'abréviation k pour carat (ou karat).
4. Les auteurs expriment leurs plus vifs remerciements à MM. Amandry et Dhémin, respectivement Directeur et Conservateur général du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France (BnF) et à M. Santrot, Conservateur du musée Dobrée de Nantes (Nantes), de leur avoir confié les monnaies pour analyses et également au personnel du CERI (CNRS d'Orléans) pour les facilités d'irradiation.
5. C'est même l'exemple le plus net de cette pratique particulièrement cultivée par Jehan Poilevilain qui supervisait alors les monnaies ; cf. Bompair, M.: Le gouvernement des monnaies de Jean Poilevilain, dans Paviot, J., Verger, J. (éd.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Age. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris 2000, p. 101-110.
6. Saulcy, F. de: *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I^{er}*, t. 1, Paris, 1879, p. 262-263.
7. 21 septembre 1351, Saulcy, F. de, 1879, p. 298.

des diverses manœuvres. Les utilisateurs semblaient perplexes et la méfiance s'installait: on connaît la formule du chroniqueur Jean le Bel stigmatisant ces écus «qu'on nommait *Jobannes*, dont la tierce partie était de cuivre», alors que l'affaiblissement était au plus d'un quart et non d'un tiers⁸.

Les manuscrits de changeurs⁹, signalent également des pièces «contrefaites» à 16 k environ, mais ils proposent aussi des évaluations du titre des différentes émissions selon un classement légèrement différent. Adolphe Dieudonné en établissant son classement s'est appuyé sur le manuscrit dit de l'évêque de Chartres¹⁰. L'autre manuscrit, resté inédit, réunit sous une même description les types des 2^e et 3^e émissions de Jean II et décrit une variété apparemment non retrouvée pour la 3^e émission. Cette éventuelle variété, de même que celle qui figure dans le catalogue de Hoffmann¹¹ et qui ne correspond pas non plus exactement à l'une ou l'autre des émissions décrites, pourraient illustrer les initiatives prises par les différents ateliers à la suite de la lettre du 13 juin 1351 qui laissait chacun libre d'affaiblir le titre quand bon leur semblerait¹². Or les différents d'émissions, qui étaient joints aux ordonnances sous forme de patrons («faites faire la différence comme elle est ès patrons que nous vous envoions enclos dedans ces lettres»¹³) ne sont pas connus. En l'absence de trésors suffisants, seules les analyses permettent de préciser davantage pour vérifier la pertinence du classement proposé par les manuscrits et remis en forme par les numismates¹⁴.

Le titre des monnaies

Les deux premières émissions d'écus de Philippe VI, qui sont datées respectivement de 1337 et de 1343-1346, sont officiellement à 24 k. Les analyses révèlent qu'elles ne sont pas aussi pures que le laisseraient supposer les ordonnances, le titre moyen étant de 23 k et 7/8, soit 99,5% (cf. tableau 1). Même le titre mesuré le plus élevé, qui est 23 k et 15/16 (99,6%), est loin de l'or fin à 24 k. Pourtant les ateliers monétaires de l'époque étaient capables d'atteindre une pureté de 99,9%, comme en témoignent, par exemple, les florins de Florence ou ceux du pape d'Avignon¹⁵. Les sources écrites n'apportent pas d'élément de réponse pour expliquer un tel écart entre le titre mesuré et le titre théorique des écus. Les comptes de fabrication de l'atelier de Montreuil-Bonnin en 1343-1346¹⁶ décrivent des insuf-

fisances qui sont au pire de 1/16e de k, soit de 0,3%, et les textes ne font pas mention de remèdes à cette date.

Comparativement à l'étude des écus, d'autres monnaies d'or fin frappées par Philippe VI ou Jean II ont été analysées: des chaises, des moutons et des royaux (tableau 2). Là encore, aucune ne possède un titre supérieur à 23 k et 15/16 (99,6%). Avant les affaiblissements, le titre de ces monnaies d'or fin est en moyenne de 23 k et 7/8 (moyenne de 99,4% avec un écart-type de 0,2%). En revanche, les monnaies officiellement d'or fin de Jean II, frappées après les écus affaiblis, ont un titre plus variable et plus faible qui atteint presque 23 k et 1/2 (97,9%). Le titre moyen est alors de 98,8% avec un écart-type associé de 0,4%¹⁷.

Ces résultats d'analyse des monnaies officiellement à 24 k donnent raison aux listes italiennes¹⁸ qui attribuaient aux monnaies d'or fin françaises (telles que les chaises, les agnels, etc. de Philippe le Bel) un titre de 23 k et 1/2, soit 97,9%.

Dans le cas des émissions affaiblies des écus de Philippe VI, on constate que l'écart entre les titres indiqués dans les ordonnances et les titres mesurés tend à augmenter au fil des émissions (tableau 1).

8. Cité par Fournial, E.: *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, 1970, p. 116. Nous revenons ci-dessous sur une autre interprétation que l'on peut donner à cette formule.
9. Bibl. Nat. de France, manuscrit français 5519 et 5917.
10. Bibl. Nat. de France, manuscrit français 5519, fol. 1, publié par Saulcy, F. de, 1879, p. 70-71.
11. Hoffmann, H.: *Monnaies royales de France*, Paris, 1878, pl. XIX, n°1.
12. Selon les ordonnances, des différents d'atelier existaient également à cette période et le ms. Fr. 5519 décrit par exemple des écus de Saint-Lo. Ils ne nous sont pas connus.
13. Lettres du 23 septembre 1351, Saulcy, 1879, p. 298.
14. Comme souvent à cette période les manuscrits relèvent à la fois les différents principaux (d'émission) et des différents secondaires qu'il convient de distinguer.
15. Cf. Bompaire M. et Barrandon J.-N.: Les imitations de florins dans la vallée du Rhône au XIV^e siècle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 147, 1989, p. 141-199, p. 168 et Annexe 1 et Le trésor des Terreaux, *Bulletin des musées et monuments lyonnais*, 1-2, 1996, p. 67-69.
16. Arch. nat., Z1b 902, Saulcy, F. de, 1879, 243-247.
17. C'est encore le titre d'un franc de Charles V, cf. Barrandon, J.-N., Les analyses, p. 347, dans Bompaire, M.: Trésor de monnaies d'or du XV^e siècle découvert à Langres (Haute-Marne), *Trésors monétaires*, XVII, 1998, p. 335-348 et de l'or de départ des émissions d'écus d'or affaiblis du XV^e siècle, cf. Barrandon, J.-N. et Bompaire, M.: Ecus d'or affaiblis de 1417 à 1436, *RN*, 1992, p. 100-150, p. 128.
18. Travaini, L.: *Monete, mercanti e matematica, le monete medievali nei trattati di aritmetica e nei libri di mercatura*, Rome, 2003, par exemple p. 104-105 pour la liste dressée par Jacopo de Florence vers 1302 qui leur attribue 23 k 3/4 ou, p. 113 une liste de 1305 leur attribuant 23 k 2/3.

Mais, la plupart du temps, il demeure relativement raisonnable et n'excède pas 1/2 k (2,1%). En revanche, les écarts relevés pour les monnaies de Jean II apparaissent plus aléatoires et plus importants. Il convient cependant de rester prudent, vu le faible nombre de monnaies analysées¹⁹.

Il faut reconnaître qu'en dépit des affaiblissements successifs, les titres manifestent un certain contrôle de l'altération, surtout si l'on considère comme fin l'or de départ des deux premières émissions.

Deux écus des 4^e émissions, référencés respectivement BnF 578 et Y 21008, se distinguent par des titres particulièrement bas par rapport aux titres officiels (tableau 1). La première pièce possède un titre qui est à peu près de 16 k au lieu de 22 k et 1/2 (soit 69% d'or au lieu de 94,8%), et la seconde possède un titre de 12 k au lieu de 18 k (soit 50% au lieu de 75%). Ces écus sont constitués au moins pour moitié d'or et leurs titres ne sont pas aléatoires puisqu'ils correspondent à des nombres entiers de carats. Il ne s'agit donc pas d'émissions d'urgence. Ils ont été fabriqués sciemment et de façon délibérée.

La monnaie Y 21008 appartenant à la 4^e émission de Jean II, avait été classée dans le médaillier parmi les faux d'époques. Il faut reconnaître que son aspect, que les changeurs du XIV^e siècle auraient qualifié de «vilain et blafard», attire l'attention. A l'inverse, l'écu BnF 578 de Philippe VI ne présente pas de variations d'aspect significatives par rapport aux pièces de bon aloi. Tout porte à croire que ces deux monnaies sont des fraudes d'atelier plutôt que du faux-monnayage.

Ces contrefaçons avaient déjà été repérées par les changeurs puisque les listes des manuscrits laissent une place à des émissions contrefaites pour les première, cinquième et sixième émissions de Philippe, et pour la quatrième émission de Jean. Ce phénomène semble donc dépasser le fait d'un faux-monnayage ponctuel. Si la proportion de 2 monnaies reconnues comme étant des fraudes d'atelier sur les 25 analysées est bien représentative de celle des émissions contrefaites par rapport aux monnaies authentiques, cette fraude aurait été de grande envergure.

L'altération de l'or

Dès le début de l'affaiblissement en janvier 1348, l'altération est ordonnée par ajout d'argent et de cuivre en proportions égales avec envoi de «dix marcs d'argent fin et dix marcs de cuivre fin pour faire vostre alloy»²⁰. La prescription est renouvelée en 1349. Il est dit que les écus à 22 et 21 k «seront allayés moitié argent fin et moitié cuivre fin»²¹ et sur ce point spécifique, le secret est imposé, dans l'ordre du 24 mai 1349. De fait, les résultats des analyses montrent que le rapport entre les concentrations en argent et en cuivre est de l'ordre de 1 pour les écus de la première émission d'or affaibli, c'est-à-dire la troisième émission de Philippe VI, et pour les suivantes, sinon pour les exemplaires de la dernière émission de Jean II et pour ceux que nous avons qualifiés de fraudes d'atelier (fig. 1). L'ajout d'argent et d'or en proportions égales constitue un nouveau mode d'altération. Au siècle précédent, les émissions d'or affaibli de Sicile ou d'Espagne ont été réalisées avec l'or du Soudan, appelé or de paillolle, qui titre autour de 21 k mais il s'agit très probablement d'or natif qui n'a pas été purifié et contient donc de l'argent. L'ajout volontaire d'argent supplémentaire est manifeste dans le cas des écus, vu la progression de la teneur en plomb en proportion directe de celle de l'argent (fig. 2). En effet, au delà d'une teneur de l'ordre d'une centaine de parties par million²², le plomb contenu dans l'or est forcément un élément traceur d'un argent ajouté intentionnellement.

Cette mesure est surprenante par rapport à l'habitude. Les règles de l'administration monétaire française stipuleront d'ailleurs plus tard que l'altération de l'or ne peut se faire qu'avec de l'argent. Ce mode d'altération est aussi en désaccord avec l'échelle des dignités des métaux. Celle-ci indique, par exemple, que chez les orfèvres on devait employer de l'or pur avec une pierre précieuse ou du bel émail. Citons pour preuve un procès qui s'est tenu à Paris au XIV^e siècle et au cours duquel était jugé un orfèvre qui avait contrevenu à cette règle²³.

19. L'écart est plus sensible et approche souvent un carat pour les écus d'or affaiblis de 1417 à 1436, Barrandon, J.-N. et Bompaire, M., 1992.

20. Saulcy, F. de, 1879, p. 258.

21. *Ibid.*, p. 269.

22. La partie par million, ou ppm, correspond à un dix-millième de pourcent. 1 ppm = 0,0001%.

23. Fagniez, G.: *Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, 1877, p. 308 et Appendice XLIX-L, p. 378-381 où sont repris les statuts des émailleurs de Paris de 1309 qui précisent de même: "le bon esmail ne se porroit souffrir a mettre fors que sus bon or et sus bon argent, le voirre de plonc n'est pas dignes a ouvrer..."

Quel intérêt pouvait-il y avoir à ajouter du cuivre en plus de l'argent? Est-ce uniquement l'aspect économique qui a prévalu et la recherche d'un profit accru? Un livre de changeur du XV^e siècle explique que le cuivre «donne plus belle couleur que l'argent et plus jaune» qu'avec l'argent²⁴. Mais à des titres qui restent élevés, comme 23 ou 22 k, il semble que le respect des couleurs n'imposait pas l'ajout de cuivre²⁵.

D'autre part, le mode d'altération par ajout d'argent et de cuivre en proportion un pour un ne concerne pas les deux monnaies identifiées comme des fraudes d'atelier (fig. 2). Pour l'une, c'est l'altération par ajout d'argent qui a été privilégiée, tandis que pour l'autre, appartenant à la dernière émission et de plus bas titre, c'est le cuivre qui est majoritaire.

Pour cette dernière émission c'est encore un autre mode d'altération qui domine. L'or de la plupart des exemplaires de la 4^e émissions de Jean II a été affaibli en ajoutant 70% d'argent et 30% de cuivre. Ces proportions seront reprises, quelques années plus tard, dans la période 1360-1370, pour affaiblir les florins de Savoie, de Provence et d'Orange²⁶. Cette tendance à privilégier un tel rapport entre l'argent et le cuivre ne doit sûrement rien au hasard. Se fonde-t-elle sur des considérations techniques? Ou bien de couleur? La question reste posée. Les écus de la 4^e émission de Jean II seraient, en France, un premier exemple d'une altération avec un peu plus de deux fois plus d'argent que de cuivre. Notons tout de même la présence d'un écu de cette même émission qui a été fabriqué avec un or altéré selon le procédé des frappes précédentes et qui contient donc autant d'argent que de cuivre. Cette différence pourrait être chronologique ou bien la signature d'un atelier monétaire. On y observe une ponctuation après DEL.

Conclusion

Les injonctions de tenir secrètes les mesures d'affaiblissement du titre des écus frappés par Philippe VI et Jean II et les différentes manœuvres décrites dans les ordonnances, pouvaient laisser présager que ces affaiblissements avaient été plus importants. En fait, les titres manifestent un certain contrôle de l'altération, plus remarquable encore si l'on considère comme fin l'or de départ, celui des deux premières émissions.

Sur le petit nombre des analyses, deux monnaies se démarquent par des titres particulièrement bas et un rapport inhabituel entre les concentrations d'argent et de cuivres. Cependant comme les listes des manuscrits laissent aussi une place à des émissions contrefaites et comme l'apparence de ces pièces n'est pas particulièrement suspecte, il semble possible d'y voir des fraudes d'atelier plutôt que du faux-monnayage.

Le point le plus remarquable de ces épisodes d'affaiblissement des écus est que l'altération est ordonnée dès le début, en 1348, par ajout d'argent et de cuivre en proportions égales. C'est une nouveauté. Ce mode d'affaiblissement est assez rigoureusement appliqué mais il reste secret et honteux et il demeure un cas isolé au XIV^e siècle. Pour la dernière émission de ces écus, le rapport entre ces éléments est modifié. L'altération se fait par l'ajout de deux fois plus d'argent que de cuivre.

Après cet épisode d'affaiblissement, les émissions de bon or reprennent en France avec le mouton ou le royal, mais ce temps d'altération n'a pas eu de contrecoup sur une exigence accrue d'affinage: on revient pratiquement au même niveau de fin qu'avant l'affaiblissement, sans toutefois se ranger à l'étalon de pureté des florins de Florence. Inversement on n'observe pas sur le titre des monnaies d'or ultérieures la chute qu'aurait pu induire la refonte sans affinage d'écus affaiblis.

On comprend donc qu'avec une certaine décote due à leur titre, les écus de Philippe et les écus de Jean aient continué à circuler aux côtés des écus vieux et des francs à cheval.

24. Bibl. Nat. de France, ms. fr. 5914, cité par Bompaire, M. et Barrandon, J.-N., 1989, p. 173, note 105.

25. Voir le diagramme ternaire, proposé par exemple par Barrandon, J.-N.: Modélisation de l'altération de la monnaie d'or, *RN*, 1988, p. 7-26, p. 26, qui associe une couleur à un alliage or-argent-cuivre de composition donnée.

26. Cf. Bompaire, M. et Barrandon, J.-N., 1989, p. 170-173.

Référence	Roi	Emission	Titre des ordonnances		Titre mesuré		Ecart entre le titre des ordonnances et le titre mesuré		
			%	carat	%	carat	%	carat	
BnF 485	Philippe VI	1ère	100,0	24	99,6	23 k et 15/16	-0,4	-1/16	
Coll. Côte 700			100,0	24	99,5	23 k et 7/8	-0,5	-1/8	
BnF 486			100,0	24	99,3	23 k et 13/16	-0,7	-3/16	
Coll. Beistégui 259		2e	100,0	24	99,6	23 k et 15/16	-0,4	-1/16	
Coulommiers 8			100,0	24	99,5	23 k et 7/8	-0,5	-1/8	
BnF 543			100,0	24	99,4	23 k et 7/8	-0,6	-1/8	
BnF 567		3e	95,8	23	95,2	22 k et 7/8	-0,6	-1/8	
BnF 566			95,8	23	94,9	22 k et 3/4	-0,9	-1/4	
Coll. Côte 701		4e	94,8	22 k et 3/4	93,9	22 k et 1/2	-0,9	-1/4	
BnF 577			94,8	22 k et 3/4	93,7	22 k et 1/2	-1,1	-1/4	
BnF 578			94,8	22 k et 3/4	68,8	16 k et 1/2	-26	-6 k et 1/4	
BnF 587		5e	91,7	22	89,7	21 k et 1/2	-1,9	-1/2	
Lyon, place des Terreaux, n° 4			6e	87,5	21	87,4	20 k et 15/16	-0,1	-1/16
BnF 588				87,5	21	87,1	20 k et 7/8	-0,4	-1/8
BnF 589	87,5			21	85,6	20 k et 9/16	-1,9	-7/16	
Coll. Côte 720	Jean II	1ère	87,5	21	86,8	20 k et 13/16	-0,7	-3/16	
BnF 599			87,5	21	85,0	20 k et 3/8	-2,5	-5/8	
BnF 601		2e	85,4	20 k et 1/2	84,6	20 k et 5/16	-0,8	-3/16	
BnF 602			3e	83,3	20	83,8	20 k et 1/8	0,5	1/8
BnF 607		4e		75,0	18	76,0	18 k et 1/4	1,0	1/4
BnF 606			75,0	18	75,4	18 k et 1/8	0,4	1/16	
Coulommiers 9			75,0	18	74,5	17 k et 7/8	-0,5	-1/8	
BnF 605			75,0	18	73,8	17 k et 11/16	-1,2	-5/16	
Coll. Côte 721		4e	75,0	18	72,9	17 k et 1/2	-2,1	-1/2	
Y21008			75,0	18	50,1	12 k	-25	-6 k	

Tableau 1: Titres des écus d'or analysés et comparaison avec les titres annoncés dans les ordonnances

Référence	Roi	Dénomination	Titre mesuré		Titre moyen/ écart-type %	Ecart entre le titre des ordonnances et le titre mesuré	
			%	k		%	k
BnF 556	Philippe VI	chaise	99,5	23 k et 7/8	99,4/ 0,2	-0,5	-1/8
BnF 554			99,3	23 k et 7/8		-0,7	-1/8
BnF 555			99,0	23 k et 3/4		-1,0	-1/4
BnF 485		écu, 1ère émission	99,6	23 k et 15/16		-0,4	-1/16
Coll. Côte 700			99,5	23 k et 7/8		-0,5	-1/8
BnF 486			99,3	23 k et 13/16		-0,7	-3/16
Coll. Beistégui 259		écu, 2e émission	99,6	23 k et 15/16		-0,4	-1/16
Coulommiers 8			99,5	23 k et 7/8		-0,5	-1/8
BnF 543			99,4	23 k et 7/8		-0,6	-1/8
BnF 625		Jean II	mouton	99,2		23 k et 3/4	98,8/ 0,4
BnF 626	99,0			23 k et 3/4	-1,0	-1/4	
BnF 623	98,6			23 k et 11/16	-1,4	-5/16	
BnF 664	royal, 1ère émission		98,9	23 k et 3/4	-1,1	-1/4	
Coll. Beistégui 264			98,3	23 k et 9/16	-1,7	-7/16	
Nantes-3442			98,3	23 k et 9/16	-1,7	-7/16	
BnF 671	royal, 2e émission		99,2	23 k et 13/16	-0,8	-3/16	
Nantes-4261			99,1	23 k et 13/16	-0,9	-3/16	

Tableau 2: Titres des monnaies d'or fin analysées

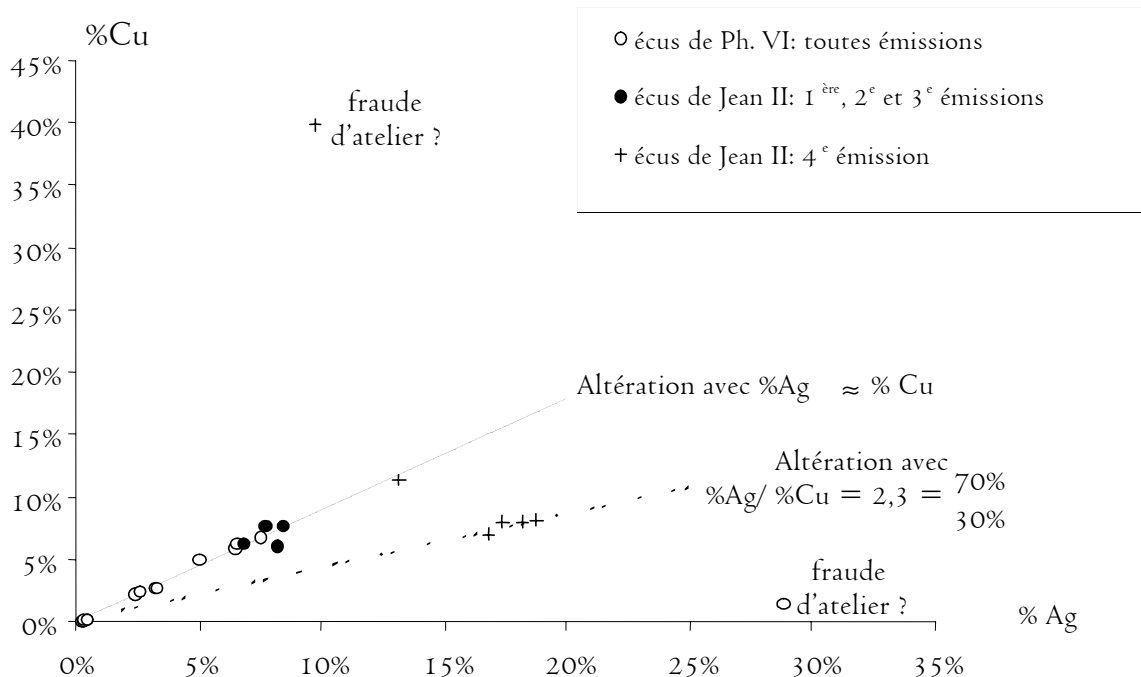


Fig. 1: Graphique des teneurs en cuivre en fonction de celles en argent, pour tous les écus analysés

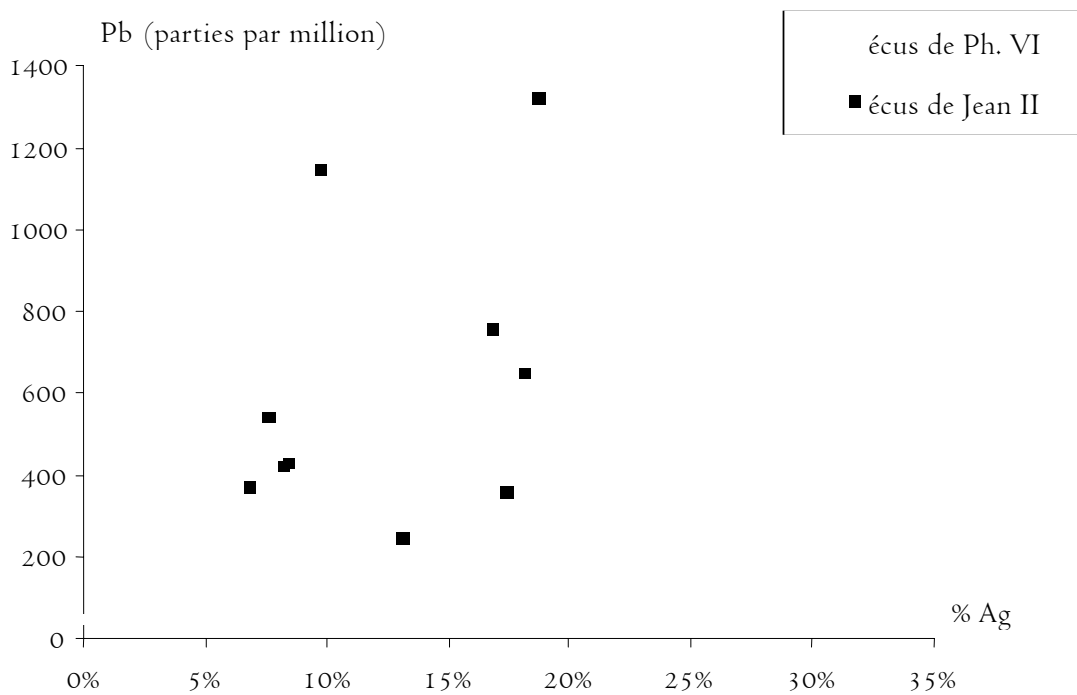
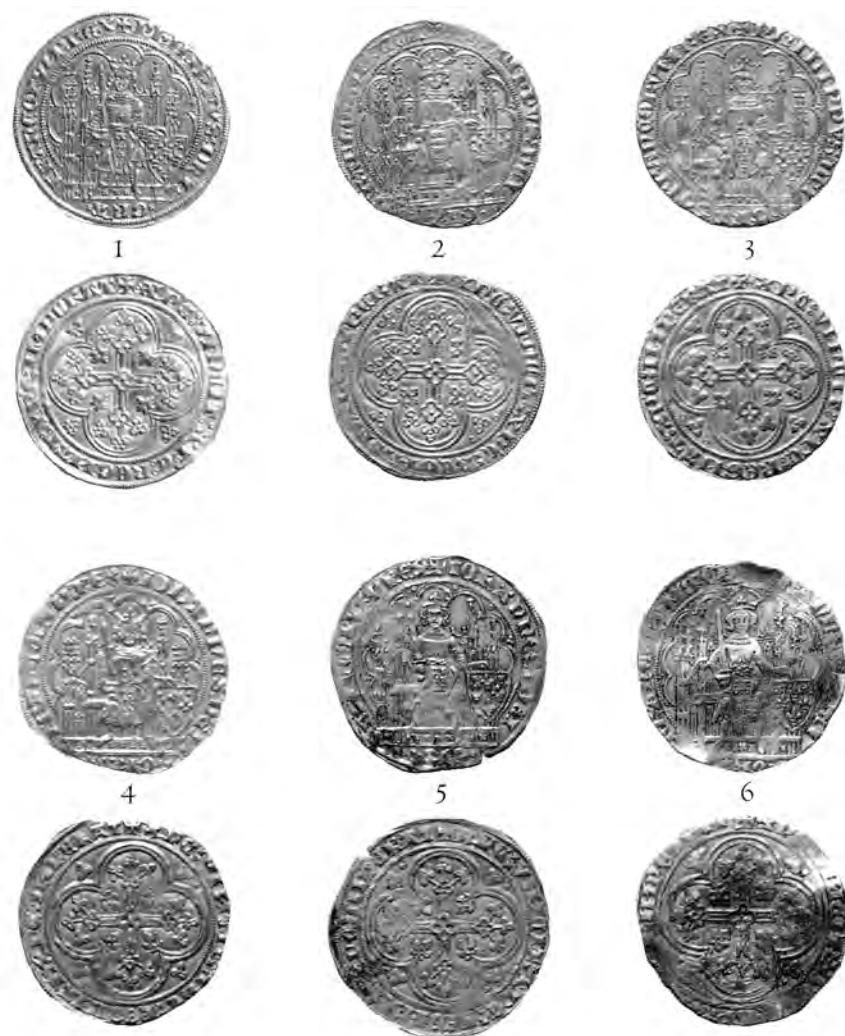


Fig. 2: Graphique des teneurs en plomb en fonction de celles en argent, pour tous les écus analysés



Tous les écus photographiés sont conservés au Cabinet des Médailles de la BnF.

- 1: Philippe VI, 1^{ère} émission, BnF 485 pour le droit et BnF 486 pour le revers
- 2: Philippe VI, 4^e émission, BnF 577
- 3: Philippe VI, 4^e émission, BnF 578
- 4: Jean II, 2^e émission, BnF 601
- 5: Jean II, 4^e émission, BnF 605
- 6: Jean II, 4^e émission, Y21008